

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2020 à la salle du conseil, située au 722, Chemin des 4e et 5e Rangs à Clermont.

Présents :

Absent :

M. Daniel Céleste, maire
M. Robert Paquette, conseiller
M. Michael Dupuis Souigny, conseiller
Mme Viky Goyette, conseillère
Mme Julie Therrien, conseillère
M. Bruno Therrien, conseiller
Mme Stéphanie Pelletier, conseillère

Était également présente, Mme Lise Therrien, directrice générale et secrétaire-trésorière. Mme Therrien certifie que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2020-02-023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Viky Goyette appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 4 février 2020

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020.
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2020.
5. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de janvier 2020.
6. Approbation des dépenses des lots intra municipaux du mois de janvier 2020.
7. Correspondance
8. Rapport des élus
9. Période de questions
10. Diverses résolutions :
 - 10.1 Renouvellement entente SPCA.
 - 10.2 Dérogation mineure pour le lot 5 906 563.
 - 10.3 Vente pour non-paiement de taxe.
 - 10.4 Pneu tracteur.
 - 10.5 Résolution Éric Lavoie
 - 10.6 Renouvellement ADMQ
 - 10.7 Renouvellement licence animaux le 4 mars 2020
 - 10.8 Demande pour horloge GYM et salle municipale
 - 10.9 Entente incendie 2020
11. Suivi des actions à faire :
12. Sujet divers
 - 12.1 Achat de manette xbox et téléviseur maison des jeunes
13. Clôture de l'assemblée **ADOPTÉ.**

2020-02-024 **3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2020**

Il est proposé par madame Robert Paquette appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et unanimement résolu d'approuvé le procès-verbal de séance ordinaire du 7 janvier 2020 tel que déposé. **ADOPTÉE.**

2020-02-025 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et unanimement résolu d'approuvé le procès-verbal de séance extraordinaire du 14 janvier 2020 tel que déposé. **ADOPTÉE.**

2020-02-026 **5. APPROBATION DES DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2020**

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de janvier, et ce, pour un montant de 102999.68\$ tel que mentionné en annexe des présentes minutes. **ADOPTÉE.**

6. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DU MOIS DE JANVIER

Aucune

7. CORRESPONDANCE

8. PÉRIODE DE QUESTION

9. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus font un compte rendu de leurs activités respectives.

10. RÉOLUTIONS :

2020-02-027 **10.1 ENTENTE SPCA 2020**

ATTENDU QUE l'entente avec la SPCA tombe à échéance à tous les ans et que la municipalité désire renouveler l'entente;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Michael Dupuis Souigny appuyé de madame Julie Therrien et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec la SPCA sans modification de l'entente et du tarif. **ADOPTÉ.**

2020-02-028 **10.2 DÉROGATION MINEURE LOT 5 906 563**

ATTENDU QUE les propriétaires désirent construire une résidence d'une superficie de 600 pieds carrés et un garage d'une superficie de 1400 pieds carrés sur le lot susmentionné, et ce à l'intérieur des limites de l'emplacement.

ATTENDU QUE l'article du règlement de zonage 4.4.6.1 prévoit que la façade de tout bâtiment principal doit avoir une dimension minimal de 7.3 mètres, alors que la façade du bâtiment projeté aurait une dimension de 18 pieds et un pouce;

ATTENDU QUE l'article du règlement de zonage 4.4.6.3 prévoit quant à lui qu'un garage ne logeant qu'un seul véhicule ne peut avoir une superficie supérieur à 600 pieds carrés ou 400 pieds carrés par véhicule si pour plus d'un véhicule.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré le 20 janvier 2020 et qu'il recommande l'acceptation de la dérogation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation tel que présenté au conseil. **ADOPTÉ**

2020-02-029

10.3 PRÉSENTATION DES COMPTES IMPAYÉS ET ENVOI À LA MRC POUR VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXE

CONSIDÉRANT l'acceptation d'un avis par courrier recommandé et la signification d'une (1) mise en demeure pour taxes par le huissier, Monsieur Louis Trépanier, le 29 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphanie Pelletier, appuyé par Bruno Therrien et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire-trésorier à transmettre, à la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste de vente pour non-paiement de taxes concernant le matricule et adresse suivantes:

- Matricule # 2720 95 6627 Immeuble du 1186 Chemin des 4^e et 5^e rangs est, Clermont;
ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

2020-02-030

10.4 MISE EN VENTE PNEU DE TRACTEUR

Il est proposé par madame Viky Goyette appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et résolu à l'unanimité de mettre en vente les vieux pneus du tracteur au prix de vente suggéré par le commerçant. **ADOPTÉ**

2020-02-031

10.5 DEMANDE POUR EXPLOITATION D'UNE GRAVIÈRE-SABLIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de la société 9105-8495 Québec Inc., laquelle désire renouveler son permis d'exploitation d'une sablière-gravière sur une partie des lots 4 466 601 et 4 466 604 du Canton de Clermont, et doit par conséquent déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole dans le cadre du renouvellement de son permis;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà adopté des résolutions antérieures dans ce même dossier, soit la résolution 2006-04-80 pour le lot 4 466 604 et la résolution 2014-05-122 pour les lots 4 466 601 et 4 466 604 ainsi que la résolution 2019-03-042 pour ces mêmes lots; lesquelles appuyaient l'utilisation à des fins d'exploitation d'une sablière-gravière;

ATTENDU QU'il ne s'agit pas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, mais de la continuité des opérations d'une sablière-gravière en activités commerciales;

ATTENDU QUE les superficies visées n'ont aucun potentiel agricole selon la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité juge que la continuité des opérations de la sablière-gravière ne cause aucun préjudice au potentiel agricole avoisinant qui est inexistant;

ATTENDU QU'il n'y a d'autre part pas d'espaces appropriés disponibles dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire aux besoins du demandeur, la société 9105-8495 Québec Inc.;

ATTENDU QUE les conséquences économiques pour le demandeur seraient très importantes pour son entreprise advenant le non renouvellement de son permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Stéphanie Pelletier, appuyé par monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité que la municipalité appuie la présente demande d'autorisation de renouvellement de

permis d'exploitation d'une sablière-gravière auprès de la Commission de protection du territoire agricole. **ADOPTÉE**

2020-02-032

10.6 RENOUELEMENT ADMQ

Il est proposé par monsieur Bruno Therrien appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ. **ADOPTÉ**

2020-02-033

10.7 RENOUELEMENT LICENCE D'ANIMAUX

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis Souigny appuyé de madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser la SPCA à tenir une soirée de renouvellement de médaille à la salle municipale le 4 mars de 18hrs à 20hrs. **ADOPTÉ**

2020-02-034

10.8 ACHAT HORLOGE GYM ET SALLE MUNICIPALE

ATTENDU QU'une citoyenne à fait la demande pour l'installation d'horloge dans le gym et la salle municipale;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur Bruno Therrien appuyé de Madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité d'acheter des horloges pour ces 2 pièces. **ADOPTÉ**

2020-02-035

10.9 RENOUELEMENT ENTENTE INCENDIE 2020-2023

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis Souigny appuyé de monsieur Robert Paquette et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de service incendie avec Normétal tel que présenté aux membres du conseil. **ADOPTÉ**

11. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE

12. SUJETS DIVERS :

2020-02-036

12.1 ACHAT T-V ET MANETTE XBOX MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE l'animatrice de la maison des jeunes demande de faire l'achat d'un 2^e téléviseur et de deux manettes supplémentaires de xbox;

ATTENDU QU'une subvention sortira sous peu et que la municipalité désire faire l'application pour la maison des jeunes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Viky Goyette appuyé de madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité d'accéder à la demande de l'animatrice pour l'achat de manette de xbox et de lui suggéré d'attendre un peu pour l'achat du téléviseur, d'essayer de passer une publication sur le site de la municipalité, si jamais un citoyen désirerait offrir un téléviseur usagé à la maison des jeunes. **ADOPTÉ**

2020-02-037

13. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Viky Goyette et secondé par monsieur Michael Dupuis Souigny de lever la séance à dix-neuf heures trente-neuf (19hrs39).

Daniel Céleste,
Maire

Lise Therrien,
Directrice général

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.